



[b]une société secteur privé peut-elle prêter à ses salariés [/b

Par **entre2iles**, le 17/12/2008 à 13:49

Bonjour,

je suis salariée et membre du CE dans une Institution de Prévoyance et retraite complémentaire

nous allons déménager et dans les négociations des accords de Mobilité nous demandons un Pret à tx 0% plafonné à 10 000 euros pour un achat de véhicule prêté par notre employeur. Cela a déjà été fait à diverses reprises dans les accords précédents mais a priori aujourd'hui diverses personnes me répondent en dehors de notre société que cela n'est plus légal.

Est-ce vrai ? et pourquoi?

dans ce cas la société a-t-elle le droit de nous prêter l'argent mais à un taux de 1% par exemple ?

J'ai réellement besoin de réponse d'expert car nous sommes plus de 500 salariés à attendre une réponse.

Cordialement